

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 avril 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 290

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,  
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,  
MM. Tourtelier, Viollet  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 28**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La limitation drastique de l'accès à la carte de résident est critiquable car elle va à l'encontre de l'intérêt du pays. Il est préférable pour ce dernier d'offrir aux étrangers qui vivent sur son sol le statut le plus adapté possible à leur épanouissement ; les maintenir éternellement en situation précaire est au contraire un non-sens politique et social, source de frustrations. Il ne peut en outre que se traduire par une augmentation du nombre des étrangers en situation irrégulière.